

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 134)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL128

présenté par
M. Gouffier Valente, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« les »

le mot :

« leurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.